

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents ayant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

La séance est ouverte à 20h00.

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 29 janvier,
- Vote des taxes locales,
- Vote des subventions aux associations,
- Approbation du Compte Administratif 2025,
- Affectation des résultats,
- Approbation du Budget Primitif 2026,
- Personnel : modification du temps de travail d'un agent,
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme MYOTTE-DUQUET Marion pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 29 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Département du Doubs

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Février 2026

Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_005 : Vote des comptes administratifs 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Étaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227-005 : Vote des comptes administratifs 2025

Monsieur Aurélien DORNIER, Maire de la commune du Val-d'Usiers, sort de la salle de réunion.

Monsieur Vincent ROGNON prend la parole et présente le compte administratif 2025 du service CAVEAUX 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 43 092.70 euros

Dépenses : 41 092.70 euros

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 2 000.00 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 46 848.53 euros

Dépenses : 49 387.70 euros

La section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 2 539.17 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget CAVEAUX par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif du service PHOTOVOLTAÏQUE COMMUNE 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 2 975 euros

Dépenses : 10 733 euros

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 7 758.00 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 5 680.34 euros

Dépenses : 3 122.87 euros

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 2 737.47 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget PHOTOVOLTAÏQUE COMMUNE par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif du service PHOTOVOLTAÏQUE STEP 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 12 648.00 euros

Dépenses : 2 140 euros

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 10 508 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2 140 euros

Dépenses : 12 648 euros

La section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 10 508 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget PHOTOVOLTAÏQUE STEP par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif du service PERISCOLAIRE 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 5 827.23 euros

Dépenses : 174.95 euros

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 5 652.28 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 3 760.96 euros

Dépenses : 67 053.23 euros

La section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 63 292.27 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget PERISCOLAIRE par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif du service BOIS 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 3 068.41 euros

Dépenses : 26 319.67 euros

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 23 251.26 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 789 462.02 euros

Dépenses : 357 694.67 euros

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 431 767.35 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget BOIS par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif du service EAU 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 153 051.85 euros

Dépenses : 375 298.88 euros

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 222 247.03 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 428 307.27 euros

Dépenses : 349 683.70 euros

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 78 623.57 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget EAU par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227-006 : Vote des comptes de gestion 2025 / commune, bois, eau, assainissement, périscolaire, photovoltaïque commune, photovoltaïque STEP, caveaux

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestions constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après avoir délibéré, le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve les comptes de gestions du trésorier municipal pour l'exercice 2025 sous réserve des comptes de gestions définitifs comme suit :

Compte de gestion Général 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Bois 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Eau 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Assainissement 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Périscolaire 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Photovoltaïque commune 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Photovoltaïque STEP 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Compte de gestion Caveaux 2025 : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

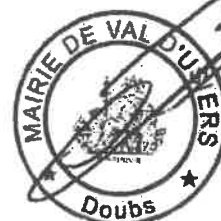
Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026

La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_007 : Vote Budget Caveaux 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents ayant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_007 : Vote Budget Caveaux 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Caveaux pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Caveaux 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

**24 voix pour
6 voix contre
0 voix abstention**

Décide d'adopter le budget Caveaux 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER**

**Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026**



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers
Municipaux :
En exercice : 36
Présents : 23
Absents : 6
Absent excusé :
Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_008 : Vote Budget Photovoltaïque Commune 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

Puis il présente le compte administratif du service **ASSAINISSEMENT 2025** de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 276 545.74 euros

Dépenses : 209 586.80 euros

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 66 958.94 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 451 113.77 euros

Dépenses : 516 757.51 euros

La section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 65 643.74 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget **ASSAINISSEMENT** par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Puis il présente le compte administratif 2025 de la commune du Val-d'Usiers qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 2 033 983.77 euros

Dépenses : 668 159.14 euros

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 1 365 824.63 euros

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1 917 348.86 euros

Dépenses : 1 363 925.69 euros

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 553 423.17 euros

Hors la présence du Maire, le Conseil municipal vote le compte administratif 2025 du Budget **Général de la commune du val-d'Usiers** par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227-006 : Vote des comptes de gestions 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_008 : Vote Budget Photovoltaïque Commune 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles
L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Photovoltaïque Commune pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Photovoltaïque Commune 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

30 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Photovoltaïque Commune 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_009 : Vote Budget Photovoltaïque STEP 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_010 : Vote Budget Péri-scolaire 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Photovoltaïque STEP pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Péri-scolaire 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

30 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Péri-scolaire 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de ;
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_011 : Vote Budget bois 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Étaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents ayant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_011 : Vote Budget bois 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget bois pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget bois 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

30 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget bois 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER**

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Février 2026

Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_012 : Vote Budget eau 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Étaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents ayant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_012 : Vote Budget eau 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget eau pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget eau 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

24 voix pour
6 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget eau 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_013 : Vote Budget assainissement 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAÜD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marlon MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marlon MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_013 : Vote Budget assainissement 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget assainissement pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget assainissement 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

23 voix pour
7 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget assainissement 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_014 : Vote Budget général 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_014 : Vote Budget général 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget général pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget général 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

18 voix pour
8 voix contre
4 voix abstention

Décide d'adopter le budget général 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRÉ DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227-015 : Produit fiscal attendu 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

Délibération n°20260227-015 : Produit fiscal attendu 2026

Monsieur le Maire propose de voter l'augmentation ou non des taxes locales attendues pour 2026.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est à voter également. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose 3 cas de figure :

- 0% hypothèse numéro 1
- 1% hypothèse numéro 2
- 2% hypothèse numéro 3

--

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour l'hypothèse 3, 10 voix pour l'hypothèse 2 et 11 voix pour l'hypothèse 1 :

Au vu des 11 voix pour ne pas augmenter les taxes locales 2026, le conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,41 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,32 %.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 3 mars 2026
La publication le 3 mars 2026

Délibération n°20260227_016 : Location d'un garage communal

Monsieur le Maire indique que la commune peut louer un garage vacant situé 243 route du Val.

Il convient de prendre l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre pour les révisions futures.

Le loyer s'élève à 60 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de signer un bail précaire entre la Commune et Monsieur Théo FAIVRE pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2026. Le loyer mensuel s'élèvera à 60 € ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026

Délibération n°20260227_017 : Révision d'un loyer – garage communal Place Lonchamp

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue un garage situé Place Lonchamp et qu'il est possible de réviser le loyer au 6 mars 2026, tout en prolongeant la convention d'une année jusqu'au 5 mars 2027.

Il convient de prendre l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre soit une augmentation de 0,79 %.

Le loyer actuel s'élève à 63,23 €, le nouveau loyer s'élèvera à 63,73 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 27 voix pour (Ahmed KALLAL et Marion MYOTTE-DUQUET ne prennent pas part au vote) :

- décide de renouveler la convention entre la commune et Madame Islem KALLAL pour une durée d'un an à compter du 6 mars 2026. Le loyer mensuel s'élèvera à 63,73 € ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026

Délibération n°20260227_018 : Périscolaire : augmentation des tarifs / horaires d'ouverture

L'adjointe au Maire présente le budget du périscolaire pour l'année 2026. La gestion est confiée aux Francas. La participation de la collectivité s'élève à environ 74 000 € par an.

Il y a une demande des parents pour l'ouverture du centre de loisirs aux mêmes horaires que l'accueil périscolaire soit à 7h30 le matin.

Enfin, deux animateurs sont présents avec les enfants la dernière demi-heure le soir. Il peut être envisagé de passer à un animateur soit une économie de 7 000 € par an. La loi n'oblige pas la présence de 2 animateurs et un téléphone portable est mis à disposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- que les tarifs pour les familles augmenteront de 2 % à la rentrée de septembre 2026 - décision prise à l'unanimité ;
- que l'ouverture du centre de loisirs se fera à 7h30 le matin à compter de l'été 2026 – décision prise à l'unanimité ;
- que les animateurs resteront à deux lors de la dernière demi-heure du soir – décision prise à 14 voix pour (voix du Maire prépondérante), 14 voix contre et 2 abstentions.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026

La publication le 03 mars 2026

Délibération n°20260227_019 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT SUPERIEURE A 10%

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Val-d'Usiers pour 15 heures / 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de la fusion des communes et du maintien de l'ouverture des deux agences postales, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif à compter du 24 mars 2026.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint administratif à 15h, et la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif de 28h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 février 2026, sur le projet de suppression de l'emploi d'origine,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 15/35èmes ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 28/35èmes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter les modalités proposées ci-dessus, à compter du 24 mars 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité de l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20260227_009 : Vote Budget Photovoltaïque STEP 2026

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Photovoltaïque STEP pour l'exercice 2026

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Photovoltaïque STEP 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

30 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Photovoltaïque STEP 2026 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 27 Février 2026



Date de la convocation :
13 Février 2026

Affichée le :
03 Mars 2026

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 36

Présents : 23

Absents : 6

Absent excusé :

Ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°20260227_010 : Vote Budget périscolaire 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Yves CHABOD, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT, Jean-Luc BONNEFOY, Fabienne GUY, Laurent LEHMANN,

Absents avant donné pouvoir :

Thomas CHABOD à Yves CHABOD, Gérard GILLET à Martial BICHET, Fabrice DESCOURVIERES à Aurélien DORNIER, Michaël AMEIL à Ahmed KALLAL, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Claudine CATTET à Eric BOURGEOIS, Anne MOREL à Jean-Louis MARION

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thibaut MAGNET,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE DUQUET

Délibération n°20260227-021 : Avance budgétaire remboursable au Budget Photovoltaïque STEP

Le Budget Photovoltaïque STEP de la Commune est doté de l'autonomie financière et est donc soumise à l'équilibre financier défini par l'article L 2224-1 du CGCT.

Aux vues des résultats du compte administratif 2025 et le Budget Primitif 2026 proposé, pour palier à un déficit de fonctionnement pour ce budget dû aux ventes d'Énergie non réalisé sur l'année 2025

Il est proposé de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget Photovoltaïque à hauteur de 6 871.36 € afin de garder un équilibre financier. Cette avance sera remboursable selon les capacités du Budget.

Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable,

Considérant la nécessité d'abonder la trésorerie du budget Photovoltaïque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors de la présentation du Budget primitif 2026, décide à 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- ✓ D'approuver le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget Photovoltaïque STEP, pour un montant de 6 871.36 €, afin d'abonder la trésorerie du budget,
- ✓ Que l'avance nécessaire à l'équilibre du budget sera remboursée suivant les capacités du Budget,
- ✓ Que la somme correspondante sera inscrite au budget principal 2026 à l'article 65736221 des dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement au budget Photovoltaïque STEP 741.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 mars 2025

La publication le 18 mars 2025

Délibération n°20260227_022 : Subvention budgétaire au Budget Assainissement

Le Budget Assainissement de la Commune est doté de l'autonomie financière et est donc soumise à l'équilibre financier défini par l'article L 2224-1 du CGCT.

Aux vues des résultats du compte administratif 2025 et le Budget Primitif 2026 proposé, pour palier à un déficit de fonctionnement pour ce budget.

Il est proposé de verser une subvention du budget principal vers le budget Assainissement à hauteur de 90 747.67 € afin de garder un équilibre financier.

Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser cette subvention,

Considérant la nécessité d'abonder la trésorerie du budget assainissement,

Délibération n°20260227_020 : Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions pour l'année 2026.
Les subventions seront versées en fin d'année 2026 après dépôt d'un dossier.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver le tableau des subventions suivant pour l'année 2026 pour un total de 8190 €.

* VAL D'USIERS

ADMR	1450 €
AS Monts d'Usiers	1650 €
Amicale des donneurs de sang	230 €
Bibliothèque	400 €
Club du 3 ^e age GOUX	300 €
Comité des fêtes du Val D'Usiers*	500 €
Judo club, Zumba, Gym	1000€
Esperance (clique)	660 €
Mélodie Franc-comtoise	300 €
Semons l'espoir	200 €
UNC	500 €
Tennis de table	630 €
██████████	██████████
<i>*Si association déclarée en préfecture</i>	

*Extérieurs

ADAPEI	30€
Comice canton	100€
Association Fr contre les Myopathies	20€
Prévention routière	20€
Ronde de l'Espoir	200€
██████████	██████████

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 3 mars 2026
La publication le 3 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors de la présentation du Budget primitif 2026, décide à 23 voix pour, 7 voix contre et 0 abstentions :

- ✓ D'approuver le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget Assainissement, pour un montant de 90 747.67 €, afin d'abonder la trésorerie du budget,
- ✓ Que la somme correspondante sera inscrite au budget principal 2026 à l'article 65736221 des dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement au budget Assainissement 74.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 mars 2025

La publication le 18 mars 2025

Délibération n°20260227_023 : Vote de l'affectation de résultat

Monsieur Aurélien DORNIER, Maire de la Commune de Val-d'Usiers, présente les affectations de résultats pour l'ensemble des Budgets de la commune comme suit :

Affectation résultat : BUDGET GENERAL 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	553 423.17 €
• Résultat antérieur reporté	295 548.09 €
• Résultat à affecter	848 971.26 €
• Solde d'exécution investissement	131 291.24 €
• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	0 €
• Résultat à affecter	848 971.26 €
• Réserves 1068	0 €
• Report fonctionnement 002	848 971.26 €
• Report investissement 001	131 291.24€

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget général comme suit : 18 voix pour, 8 contre, 4 absentions

Affectation résultat : BUDGET BOIS 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	431 767.35 €
• Résultat antérieur reporté	698 531.51 €
• Résultat à affecter	1 130 298.86 €
• Solde d'exécution investissement	-26 319.67€

• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	26 319.67 €
•	
• Résultat à affecter	1 103 979.19 €
• Réserves 1068	26 319.67 €
• Report fonctionnement 002	1 103 979.19 €
• Report investissement 001 (D)	26 319.67 €

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget bois comme suit : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Affectation résultat : PERISCOLAIRE 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	-63 292.27 €
• Résultat antérieur reporté	22 611.74 €
• Résultat à affecter	-40 680.53€
• Solde d'exécution investissement	216.91 €
• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	40 680.53 €

• Résultat à affecter	40 680.53 €
• Réserves 1068	0,00 €
• Report fonctionnement 002 (D)	40 680.53 €
• Report investissement 001	216.91 €

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Péricolaire comme suit : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Affectation résultat : EAU 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	78 623.57 €
• Résultat antérieur reporté	79 659.69 €
• Résultat à affecter	158 283.26 €
• Solde d'exécution investissement	2 047.27 €
• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	0,00 €

• Résultat à affecter	158 283.26 €
• Réserves 1068	0 €

- Report fonctionnement 002 158 283.26 €
- Report investissement 001 2 047.27 €

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Eau comme suit : 24 voix pour, 6 contre, 0 absentions

Affectation résultat : ASSAINISSEMENT 2025

- Résultat exercice de fonctionnement - 65 643.74 €
- Résultat antérieur reporté - 5 460.32 €
- Résultat à affecter - 71 104.06 €
- Solde d'exécution investissement 272 853.53 €
- Restes à réaliser 0,00 €
- Besoin de financement -71 104.06 €

- Résultat à affecter (D) 71 104.06 €
- Réserves 1068 0 €
- Report fonctionnement 002 (D) 71 104.06 €
- Report investissement 001 272 853.53 €

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Assainissement comme suit : 23 voix pour, 7 contre, 0 absentions

Affectation résultat : CAVEAUX 2025

- Résultat exercice de fonctionnement -2 539.17 €
- Résultat antérieur reporté 17 455.01 €
- Résultat à affecter 14 915.84 €
- Solde d'exécution investissement 5 868.50 €
- Restes à réaliser 0,00 €
- Besoin de financement 0 €

- Résultat à affecter 14 915.84 €
- Réserves 1068 0 €
- Report fonctionnement 002 14 915.84 €
- Report investissement 001 5 868.50 €

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Caveaux comme suit : 24 voix pour, 6 contre, 0 absentions

Affectation résultat : PHOTOVOLTAIQUE STEP 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	-10 508.00 €
• Résultat antérieur reporté	3 941.64 €
• Résultat à affecter	- 6 566.36 €
• Solde d'exécution investissement	11 914.05 €
• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	6 566.36 €
• Résultat à affecter (D)	6566.36 €
• Réserves 1068	0 €
• Report fonctionnement 002 (D)	6566.36€
• Report investissement 001	11914.05€

Le conseil Municipal de la commune du Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Photovoltaïque STEP comme suit : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Affectation résultat : PHOTOVOLTAIQUE COMMUNE 2025

• Résultat exercice de fonctionnement	2 737.47 €
• Résultat antérieur reporté	2 859.98 €
• Résultat à affecter	5 597.45 €
• Solde d'exécution investissement	6 825.73 €
• Restes à réaliser	0,00 €
• Besoin de financement	0 €
• Résultat à affecter	5 597.45 €
• Report investissement 001	6 825.73 €
• Report fonctionnement 002	5 597.45 €

Le conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers approuve l'affectation de résultat pour le budget Photovoltaïque commune comme suit : 30 voix pour, 0 contre, 0 absentions

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 03 mars 2026
La publication le 03 mars 2026

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections municipales le dimanche 15 mars ;
- Recensement de la population : le recensement est terminé ; question de M. Myotte-Duquet sur la possibilité de rembourser les frais de déplacement aux agents recenseurs pour les deux demi-journées de formation à Levier ;
- Personnel : Anne-Valérie VIEY sera nommée stagiaire pour une période d'un an à compter du 11 mars 2026 ;
- Mont Calvaire : les travaux vont reprendre le 9 mars.

Prochaine réunion : samedi 21 mars 2026 à 11h00

Le Maire :



Marion MYOTTE-DUQUET :



